

Arrêté rectoral du 9 juin 2026 modifiant la composition de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais

La Rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.914.4, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté rectoral du 29 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais organisée du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

VU la proposition du président de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date du 17 novembre 2022 ;

VU l'arrêté rectoral du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais modifié les 3 juillet 2023, 19 décembre 2023, 17 septembre 2024, 6 février 2025, 8 avril 2025, 15 décembre 2025 et 9 avril 2026 ;

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Roger RIBAUD a été appelé à d'autres fonctions ;

CONSIDERANT la nomination par décret du 15 mai 2026 de Monsieur Stéphane VAUTIER aux fonctions d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais à compter du 18 mai 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral en date du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais est modifié comme suit :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte interdépartementale des départements du Nord et du Pas-de-Calais, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Mme BÉJEAN Sophie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire général de l'académie de Lille
- M. COTTET Olivier, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- M. VAUTIER Stéphane, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- MME GUILLAUME Audrey, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- M. MAES Jean-Pierre, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Arras 3

b) Représentants suppléants

- Mme VIGNERON Julie, secrétaire générale d'académie adjointe
- Mme DEGAND Stéphanie, cheffe du département de l'enseignement privé
- M. LEFEVRE Stéphane, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- M. DELAHAYE Axel, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé
- Mme LEMAIRE Nathalie, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Tourcoing Ouest
- M. LOGEON Vincent, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Douai-Cambrai chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Mme CABARET Anne, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Sainte Florine à Douvrin (Snec – CFTC)
- Mme STRAKA Danielle, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Saint Paul à Lille (Snec – CFTC)
- Mme COTRELLE-LEROUX Véronique, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Notre Dame des Anges à Saint Amand les Eaux (Snec – CFTC)
- Mme MYLKA Hélène, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Notre Dame à La Bassée (Snec – CFTC)
- Mme GOUIN Maryvonne, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Sainte Thérèse à Lens (SEP CFDT 59/62)
- Mme POUTRAIN Élodie, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Notre Dame de la Renaissance à Somain (SPELC)

b) Représentants suppléants

- Mme TELLIEZ Sophie, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Saint Charles à Saint Martin Boulogne (Snec – CFTC)
- M. LECAT Christophe, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Les Louez-Dieu à Arras (Snec – CFTC)
- Mme BRIX Jessica, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Sacré Cœur à Noyelles-Godault (Snec – CFTC)
- Mme DESGARDINS Anne, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Notre Dame à Boulogne sur Mer (Snec – CFTC)
- Mme NOYON Valérie, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Saint Joseph à Morbecque (SEP CFDT 59/62)
- MME CHASSIN Laurence, échelle de rémunération des professeurs des écoles, école privée Saint Patrick à Boulogne sur Mer (SPELC)

Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants titulaires

- M. TOUFFET Lionel, chef d'établissement des écoles privées Saint Sauveur - Saint Eubert et Sacré Cœur à Lille (SYNADEC)
- Mme GUY Valérie, cheffe d'établissement des écoles privées Jeanne d'Arc à Wimille et Sainte Thérèse à Marquise (SYNADEC)
- Mme ALEXANDRE Karine, cheffe d'établissement de l'école privée Sacré Cœur à Frelinghien (SNCEEL)
- M. HENGUELLE François-Xavier, chef d'établissement de l'école privée Sainte Austreberthe à Montreuil-sur-Mer (SNCEEL)

b) Représentants suppléants

- M. PANNECOUCKE Antoine, chef d'établissement de l'école privée Enfant Jésus à Wattrelos (SYNADEC)
- Mme HAZEBROUCQ Christelle, cheffe d'établissement de l'école privée Notre-Dame de Lourdes – Cardinal Liénart à Tourcoing (SNCEEL)
- Mme ALISSE Dorothée, cheffe d'établissement de l'école privée Saint Joseph et du collège privé Notre-Dame à Hesdin (SNCEEL)

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- Mme BÉJEAN Sophie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- ou son représentant en cas d'empêchement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le **09 JUIN 2026**



Sophie BÉJEAN